

Sujet N°3 :

- Echafaudages
- Co – activité (Analyse des risques, balisage, chute d'objets, projection...)



Table n°5



Table n°6

## Echafaudages :

### Problématique :

- Echafaudage non vérifié, car mis en place par l'EU, convention de mise à disposition
- Pas de visite journalière, pas d'affichage, PV< absent, réception non actée
- Tous les intervenants non pas connaissance des différents niveaux de réception des échafaudages et ne prennent pas en compte l'importance des réceptions
- Faire formation à la vérification des échafaudages
- Fiche alerte aux clients retour mitigé car engendre parfois des problématiques qui sont commerciale et plus sur la sécurité
- L EI trace et fiche en interne les situations dangereuses
- Perte de temps lors de la vérification, temps d'attente, travaux non fait

### Choix des solutions

- Ponctuellement échafaudage roulant, EU met à disposition et monte les échafaudages, vérification par EI
- Peu de EI/EU propriétaires d'échafaudages (sauf roulant)
- Pas d'échafaudage, pas de formation pour le montage
- Consigne données pour les ouvriers EI vis-à-vis de la réception
- Problématique document à remplir

- Listing entreprise signataires
- Accident sur l'accès utilisation (trappe coincement)
- Prise de conscience de la responsabilité du signataire, sensibilisation des ouvriers EI, car EU chantier spécifique "nucléaire" documents doit être correctement rempli => expériences des EU
- Communication faite grâce aux flashes info, causerie, retour situation dangereuse
- Difficulté de l'exigence sécurité a expliqué à certain client (domaine : commerce) différent de l'industrie
- Développement de la culture sécurité des ouvriers pour évoluer le risque => niveau de réflexion

### Echafaudage en adéquation par rapport au travail

Modification=> Même interlocuteur pour le montage

- Aménagement possible de l'échafaudage (établi tiroir)
- Fixation coffret électrique
- Bâches, contre vent, pluie, chute d'objet

### Echafaudage roulant

- 90% renversement lors du déplacement, sol abimé
- Utilisation pour des interventions plus rapides
- Formation en interne avec échafaudage EI
- Encombrement dans véhicule
- Montage par EI, vérification visuel
- Suivi via tableau
- déplacement, en poussant ou grutage sans personne dedans
- Fixation des échafaudages roulant sur armature métallique, cablette, si vent
- Pas outillage sur l'échafaudage lors des déplacements, si grutage, vérification

### Quelques rappels réglementaires :

1. Code du travail : Obligation générique de prévention
2. Arrêté ministériel du 21/12/2004
3. Recommandations R408 et R457 (pas obligatoires mais très vivement recommandées)

### Quand envisager un échafaudage ?

Malheureusement, trop souvent le motif économique s'impose et ne privilégie pas l'échafaudage.

Le montage d'échafaudage n'étant pas exempt de risque, un comparatif d'un temps de montage et de sa complexité vs le temps d'utilisation de l'échafaudage peut être un critère de décision.

Pour envisager un échafaudage, il est rappelé l'importance de bien connaître la nature du sol mais aussi la résistance des structures (passerelle, ...) afin de garantir sa stabilité.

### Expression du besoin

Les besoins exprimés doivent être spécifiques à la tâche envisagée et au lieu d'intervention.

Exemple d'un participant : Intervention sur une gaine par 2 côtés différents proches l'un de l'autre. Dans un cas, l'intervention via une structure en dur était possible et dans l'autre, il a fallu une nacelle.

Avant tout formalisme, il a été discuté l'importance de la visite terrain avec les opérationnels pour bien valider l'activité envisagée, les moyens d'accès sur plusieurs niveaux, la charge à supporter, ... l'idéal étant de constituer un plan d'échafaudage.

Il est rappelé que la construction d'un échafaudage non prévu à la notice du fabricant doit faire l'objet d'une note de calcul.

**Formations :**

Les discussions ont d'abord porté sur les pratiques de l'information/formation des utilisateurs.

Certains ont élaborés leur propre support de formation basé sur leur retour d'expérience. Il reprend les fondamentaux (Eléments de structure, quels sont les points de base à vérifier, ne jamais sortir d'un échafaudage en passant au-dessus des lisses, ...)

Certains préfèrent sous-traiter à des organismes. Cela permet d'avoir des formateurs plus expérimentés et de brasser les stagiaires de différentes sociétés et donc favoriser l'échange.

En dehors des utilisateurs, il a été rappelé que la formation des monteurs et responsable de réception est obligatoire.

Une entreprise a témoigné que, suite à un accident tragique, l'enquête de la DIRECCTE a bien rappelé qu'une personne compétente au sens du code du travail est une personne formée pour laquelle on peut apporter la preuve de cette formation.

**Vérifications journalières :**

Il a été précisé que c'est le demandeur qui est responsable de la vérification journalière mais qu'il peut la déléguer.

Cette vérification consiste en une vérification d'absence de d'anomalie majeur (modifications « sauvages », absence d'éléments, ...).

Elle doit être réalisée par une personne spécialement formée.

Concernant le **déplacement d'échafaudage**, les discussions ont rappelé de réaliser un nouveau une vérification initiale et vérification d'adéquation de besoin.

## Co-activité

### Quels outils pour gérer la co-activité ?

Dans l'ordre chronologique de déploiement :

1. Un planning de travaux intégrant les interférences.
2. La définition de plans d'implantation et de levage en conséquence.
3. Le plan de prévention intégrant le phasage des travaux.
4. Les réunions de coordination journalière avec, si besoin, adaptation des outils précédents.
5. La présence de personnes dédiées à la sécurité.
6. L'intervenant lui-même qui, de par sa culture HSE et sa vigilance partagée, doit savoir stopper son travail et faire stopper celui des autres.

### Comment faire en tant qu'entreprise intervenante si le donneur d'ordre n'a pas le une culture HSE adéquate et ne fournit pas les données nécessaires ?

Plusieurs réactions sont possibles :

- Le refus d'intervention (pas toujours aisé).
- Fournir au donneur d'ordre sa propre analyse des risques et lui demander de la valider conjointement. Cette approche est de plus en plus développée au sein des entreprises MASE.

Il est cependant rappelé par l'entreprise ayant eu un accident tragique que l'analyse des risques ne doit pas être générique (même pour des opérations à priori sans risque) et doit être spécifique (Par exemple, avec un support sous forme de check liste).

Une bonne gestion de la co-activité passe aussi par la bonne élaboration des modes opératoires et des gammes de travaux. Certains les transmettent à leurs compagnons sur forme de schémas ou de storyboard pour qu'ils soient plus parlant.

### Co activité travail en hauteur

- Aménagement du temps, planning
- Suppression des travaux superposés
- Problématiques des balisages, barrières pliantes, plot, chevalet jaune lors de la maintenance, à déplacer avec la zone de travail
- Chevalet comme indicateur mieux respecté
- Horaire difficilement aménageable

### Secours

- Encombrement au sol, gestion secours, voie pour véhicule
- Chantier BTP, prise en compte des secours, SST
- Malaise sur échafaudage
  - Bilan victime
  - Appel SDIS GRIMP
  - Utilisation de grue avec "barquette"

### Formations

Bonne connaissance des différents niveaux

Montage démontage, vérification

Evolution des reco 408 et 457 en 2019, reconnaissance des plateformes pédagogiques

Formation en interne plus contraignante